



HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC <i>(TVA au taux en vigueur de 20% incluse)</i>
<p style="text-align: center;">GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989) et locaux meublés <ul style="list-style-type: none"> • Loyer + charges < à 500€..... • De 500 à 750€..... • De 751 à 1000€..... • > à 1000€..... - Locaux commerciaux, professionnels, et autres (garages, entrepôts, terrains...)..... - Immeubles entiers - Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)..... - Prestations particulières (contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance.....) - Honoraires de représentation aux AG dont l'horaire est prévu à partir de 16h..... 	<p style="text-align: center;">Modalités (% du montant du loyer et des charges) <i>Honoraires de gestion mensuels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 9,50% 8,50% 7,50% 6,50% 10,50% Sur demande et devis 2,98% Sur demande et devis 98€ / AG
<p>LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOCAUX D'HABITATION nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) <ul style="list-style-type: none"> • Entremise et négociation • Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail..... • Etat des lieux..... - IMMOBILIER D'ENTREPRISE (locaux commerciaux, professionnels, entrepôts, garages, cession droit au bail.....) 	<p style="text-align: center;">Modalités (% du loyer annuel charges comprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> 0,40% à la charge du bailleur 5,50% à la charge du bailleur 5,50% à la charge du locataire 1,85% à la charge du bailleur 1,85% à la charge du locataire 15% à la charge du bailleur et / ou du locataire (cf. mandat) <i>La prestation comprend la négociation, la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux.</i>